



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal

Lausanne, le 3 septembre 2012
C. 28/477 – SIL - uc

Résolution de Mme Rebecca Ruiz et consorts du 8 novembre 2011 suite à la réponse à son interpellation urgente intitulée « Restructuration d'Alpiq : quelles incidences pour les employé-e-s pour Lausanne ? »

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Le 8 novembre 2011, le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes proposées par Mme Ruiz :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, par son représentant au sein du Conseil d'administration d'Alpiq, fasse tout son possible pour éviter les suppressions d'emplois, ou du moins en réduise le nombre, en particulier celles passant par des licenciements ».

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe le Conseil communal des éventuelles conséquences financières négatives pour les finances de la Ville liées au résultat négatif d'Alpiq »

Réponse de la Municipalité

Préambule

La Municipalité rappelle que M. Pidoux, directeur des SiL, siège au Conseil d'administration d'Alpiq en tant que représentant d'EOS Holding. A ce titre, il ne saurait donc recevoir de lettre de mission de la part de la Ville de Lausanne.

Un administrateur représente un ou des actionnaires, tout en conservant son indépendance puisqu'il doit également agir dans le sens des intérêts de la société qu'il administre. Par ailleurs, il est tenu au secret des affaires pour tout ce qui se traite au sein du Conseil d'administration.

Situation d'Alpiq

Les résultats opérationnels d'Alpiq pour l'exercice 2011 ont été considérablement inférieurs à ceux de l'exercice précédent, avec un bénéfice consolidé de 258 millions de francs, en baisse de 60%. Compte tenu des nombreuses corrections de valeur, des amortissements extraordinaires et des provisions imputés sur 2011, Alpiq a clôturé l'exercice sur une perte de plus de 1,3 milliard de francs. Ce résultat est la conséquence de la dégradation des conditions cadre du marché en Europe (conjonction d'une baisse du prix sur le marché de l'électricité et d'un franc fort) et d'une faible hydraulité en 2011.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Face à cette situation, le Conseil d'administration et la Direction générale d'Alpiq ont lancé un vaste plan de restructuration. Sa mise en œuvre doit permettre à Alpiq de se concentrer sur son cœur de métier, de simplifier son organisation, de réduire ses coûts de fonctionnement et de diminuer son endettement. A cette fin, Alpiq procède actuellement à un programme de désinvestissements, de cessions de participations et à la mise en œuvre d'un plan de licenciements.

Le 21 janvier 2012, Alpiq a annoncé par communiqué de presse la suppression de 170 postes en Suisse, ce qui devait se traduire par la résiliation de 130 contrats de travail, dont la moitié en 2012 déjà. Le communiqué d'Alpiq précisait que 90 licenciements étaient prévus sur le site d'Olten et 40 licenciements sur celui de Lausanne. Le nombre de licenciements prévu est en partie réduit par la fluctuation naturelle des effectifs.

La publication du résultat d'exploitation du premier trimestre 2012 a confirmé la baisse attendue par rapport à 2011. Représentant cette évolution, la valeur de l'action Alpiq a diminué de plus de 30% sur 12 mois. Fixé à 2 francs par action, le dividende 2011, versé en 2012, a été diminué par plus de quatre par rapport au dividende 2010 (8,7 francs par action). Ce dividende est versé à EOS Holding (EOSH), qui peut le redistribuer à ses actionnaires, dont Lausanne qui possède 20,06% du capital. Pour 2012, malgré un dividende d'Alpiq en baisse, EOSH a pu verser à ses actionnaires le montant attendu et défini en 2011.

En considérant l'évolution probable des différentes sources de revenus de la société, le dividende d'EOSH, pour les années à venir devrait suivre une pente descendante dont la Municipalité tient compte pour l'élaboration de ses budgets.

* * *

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
Christian Zutter

